

ASSEMBLÉE NATIONALE

PLF POUR 2019 - (N° 1490)

AMENDEMENT

N ° CF242

présenté par

Mme Bonnivard, Mme Genevard, M. Cordier, M. Cinieri et M. Door

ARTICLE 33 BIS

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.